

Le comité technique en charge de l'accessibilité

Le comité technique est constitué de représentants de la maison de retraite, de l'APEI, d'administrés, dont certains porteurs de handicaps, d'élus et de techniciens de la commune, travaillent conjointement.

La voirie et les espaces publics constituent les biens communs de tous les citoyens, et leur accessibilité aux personnes à mobilité réduite, est une problématique publique majeure. Celle-ci est inscrite à l'agenda de la commune d'Herbignac. L'objectif de la mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, est que toute personne handicapée, ou à mobilité réduite, puisse se déplacer et circuler en tout point de l'agglomération. Accédez à tous les espaces de la ville, traverser ses axes de circulation, se reposer, etc. Le tout, de façon autonome, au même titre qu'une personne valide. Ces enjeux concernent non seulement le quotidien des personnes à mobilité réduite, mais aussi l'ensemble de la population, qui peut ainsi bénéficier d'une meilleure qualité d'usage.

Le territoire de la commune étant très vaste, un plan d'action a été élaboré, afin de travailler par secteurs. Ce travail est inscrit dans la durée, et se fera sur plusieurs années.

Ces temps de travail se font en deux étapes. Une première réunion, pour définir le secteur d'intervention, et une seconde rencontre, lors de laquelle une déambulation est organisée, afin de relever les points de disfonctionnement sur le parcours, et ainsi établir une liste de travaux à réaliser.

La rencontre du 07 mars, qui avait comme secteur de travail l'hypercentre, a mis en évidence des imperfections. De ce temps de travail en est ressortie des actions à réaliser, comme par exemple :

- › l'abaissement de bordures au droit des passages piétons,
- › la mise en place de bandes d'éveil et de vigilance,
- › le retrait de bornes en granit, qui ne répondent pas à la réglementation de perception pour les PMR,
- › le retrait également de bornes en fontes positionnées en axe de trottoir,
- › le changement de mains courantes pour accéder à des escaliers, etc.

Un planning prévisionnel d'intervention sera défini prochainement par les services techniques, qui réaliseront en interne ces travaux.

Le comité technique a déjà prévu de se réunir à nouveau, d'ici le mois de juin, afin de valider les travaux réalisés et de programmer, pour le deuxième semestre de l'année, un nouveau temps de travail sur un autre secteur de la commune.



MAIRIE DE HERBIGNAC

1 avenue de la Monneraye
44410 Herbignac

HORAIRES :

Lun - Mar - Mer - Ven : 9h > 12h /

13h30 > 17h30

Jeu : 8h30 > 13h

Sam : 9h > 12h (Etat-Civil
uniquement)

☎ 02 40 88 90 01